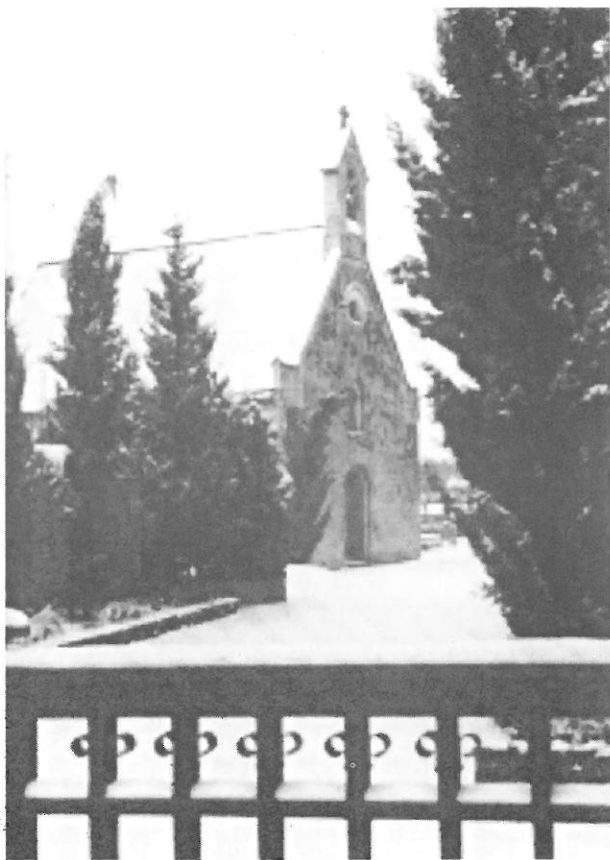


LA CHAPELLE SAINT-AQUILIN

mystérieuse et secrète

Au XI^{ème} ou XII^{ème} siècle fut édifié dans un enclos, à proximité du prieuré de Solesmes, un oratoire dédié, on ne sait pourquoi, à Saint-Aquilin. Celui-ci, natif de Bayeux, aurait été évêque d'Evreux au cours de la seconde moitié du VII^{ème} siècle.



Cimetière sous la neige, avec la chapelle Saint-Aquilin encore coiffée de son clocheton.

On ne connaît ni le nom du bâtisseur de cette chapelle ni les motifs pour lesquels elle fut élevée à cet endroit. L'édifice se compose d'une nef de 7,65 mètres de longueur, prolongée vers l'est par une petite abside en cul de four. Ce bâtiment, à l'abandon au début du XVII^{ème} siècle, fut réparé en 1659. Le culte y fut alors rétabli : la chapelle servait à l'occasion de but, ou de point de départ, des processions mais aussi de lieu de sépulture pour les curés de la paroisse.

En 1822, des peintures murales furent mises au jour sur les murs de l'abside ; celles-ci resteront visibles durant soixante ans. L'enclos primitif ne deviendra cimetière communal qu'au cours de la première moitié du XIX^{ème} siècle.

Une nouvelle et importante restauration de la chapelle est entreprise en 1882. L'entourage des fenêtres est refait en tuffeau. Un campanile en forme de clocher - mur est dressé à l'aplomb de la façade : il sera détruit

par la foudre durant l'été 1971. Au cours des travaux de 1882, les fresques disparaissent : elles furent détruites ou recouvertes d'un enduit de ciment ou de plâtre. Fort heureusement, avant qu'il en soit ainsi, un moine de l'abbaye Saint-Pierre eut la très bonne idée de réaliser, ou de faire réaliser, un relevé à l'aquarelle d'une fresque, de 1 mètre 25 de hauteur sur 1 mètre 45 de largeur, représentant une scène de martyre à quatre personnages. Cette reproduction est le seul témoin de ce trésor caché ou perdu.

A cette même époque, à la suite des lois votées en 1880 contre les congrégations religieuses, les moines avaient été expulsés de l'abbaye Saint-Pierre, une première fois le 6 novembre 1880, puis le 22 mars 1882. Les gendarmes interdisant l'entrée de l'abbaye, les obsèques de Dom Couturier, deuxième abbé de Solesmes, ne purent y être célébrées le 4 novembre 1890. La cérémonie eut lieu à l'abbaye Sainte-Cécile. Le corps fut ensuite déposé dans la chapelle Saint-Aquilin, où il reposera, entouré des autres moines décédés pendant les expulsions, jusqu'en octobre 1899, date à laquelle le transfert dans l'église abbatiale sera enfin autorisé.

Les peintures murales de la chapelle Saint-Aquilin seraient contemporaines des plus célèbres fresques de l'église d'Asnières-sur-Vègre. Elles dateraient des environs de l'an 1200. On ne sait qui les a commanditées.



En 1882, on pouvait donc encore voir dans l'abside, de part et d'autre de la baie axiale, à gauche (au nord) une scène maritime dont le mauvais état n'a pas permis d'en faire un relevé correct, et à droite (au sud) une scène représentant le martyre de Saint Jacques.

Saint Jacques le Majeur fut parmi les douze apôtres le premier martyr. Hérode Agrippa le fit condamner à la peine capitale. Il eut la tête tranchée vers l'an 42. La légende raconte qu'après son martyre, un bateau (d'où la scène maritime citée plus haut) porta son corps jusqu'à Compostelle en Espagne, où les pèlerins afflueront à partir du X^{ème} siècle.

Sur la reproduction du relevé à l'aquarelle on distingue, de gauche à droite, Hérode Agrippa, puis s'adressant à lui un bourreau qui maintient fermement Saint Jacques, déjà attaché au poteau du supplice. A droite, le deuxième bourreau s'apprête à trancher la tête de l'apôtre qu'il tient par les cheveux.

Si la dévotion locale à Saint Aquilin n'a pas de justification connue de nous, celle à Saint Jacques pourrait trouver une explication dans le testament de Jean Lessillé, seigneur de Juigné-sur-Sarthe, rédigé en 1382. Au XIV^{ème} siècle assurément, et sans doute bien avant, des pèlerins sont allés de Juigné, et des paroisses voisines, à Compostelle. Ils furent assez nombreux pour constituer, on ne sait à partir de quelle date, une confrérie de Saint-Jacques. Dans son testament, Jean Lessillé tient à assurer une rente à la dite confrérie de Saint-Jacques de Juigné, pour aider celle-ci à faire la charité.

Soucieux, comme il convient, du salut de son âme, Jean Lessillé écrivait encore dans le même acte : " Je veux et commande que trois voyages soient faits et accomplis, à savoir un à Saint-Pierre de Rome, un à Saint-Jacques en Galice et l'autre à Saint-Michel au péril de la mer. "

Ainsi, on peut affirmer qu'au moyen âge, Saint Jacques était vénéré dans la chapelle Saint-Aquilin et que les chemins de Juigné et Solesmes menaient à Rome et à Compostelle,... comme ils peuvent encore y conduire aujourd'hui.

DOCTEUR CLAUDE CHAUVIN